The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

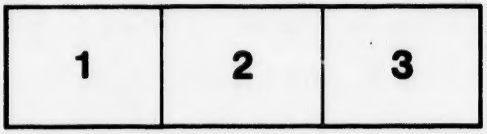

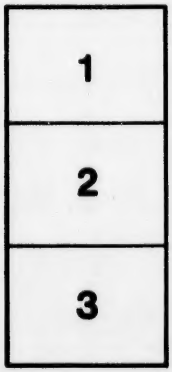

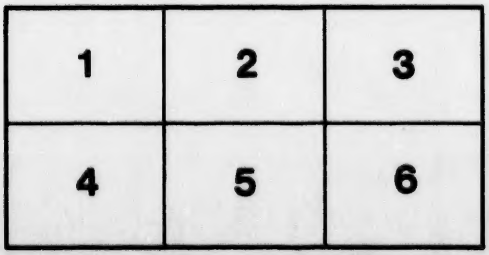

PAPIERS

ET

LETTRES

SUR

L'AGRICULTURE

RECOMMANDÉS À L'ATTENTION

DES

CULTIVATEURS CANADIENS

PAR LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU

CANADA

Imprimés en 1789.

RÉIMPRIMÉS EN 1882

PAR FIRMIN H. PROULX

RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES."

CR

PAPIERS

ET

LETTRES

SUR

L'AGRICULTURE

RECOMMANDÉS A L'ATTENTION

DES

CULTIVATEURS CANADIENS

PAR LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

EN

CANADA

Imprimés en 1789.

—

RÉIMPRIMÉS EN 1882

PAR FIRMIN H. PROULX

RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES."

1-734

INTRODUCTION.

Les papiers et lettres qui suivent sont adressés au public par quelques Messieurs qui, sous les auspices de Lord Dorchester, ont formé une Société pour l'amélioration de l'agriculture en Canada.

Cependant la présente publication, n'étant que le fruit d'une société encore dans son enfance, servira moins à ajouter au fond de connaissances sur l'agriculture dans la Province, qu'à montrer le zèle de ses membres. Mais comme c'est l'intention de la Société de publier tous les ans les communications qu'on jugera dignes de l'être, on ose présumer que ces publications deviendront dans la suite plus importantes, et par conséquent plus propres à remplir les louables vues du Très Honorable Patron Lord Dorchester, et les intentions bienveillantes de la société en général.

Comme l'importance de l'agriculture, pour toute société, doit avoir été, dans tous les temps, le principal objet de l'attention des hommes, il ne sera pas nécessaire ici de s'étendre sur les avantages qui peuvent résulter d'une culture judicieuse de la terre. Il sera peut-être suffisant de montrer combien nous sommes affligés que, par défaut de connaissances pour perfectionner l'ancienne pratique, soit par pusillanimité à y tenter quelque innovation, la science de l'agriculture ait été retardée jusqu'ici dans les progrès dont elle est susceptible.

Pour des raisons assez visibles, l'agriculture n'a point été portée, en Canada, à ce dégré de perfection qu'elle a atteint dans les pays les plus éclairés de l'Europe. Toutefois une communication de cette connaissance, qui serait le résultat d'expériences faites dans d'autres pays, serait un moyen sûr de répandre dans cette Province une connaissance plus générale.

Pour cet effet, la Société se propose de recueillir avec soin, pour ses publications annuelles, tout ce qui pourra lui paraître nouveau et intéressant au sujet de l'agriculture, et d'imprimer fidèlement, pour l'information du public, le résultat des expériences faites ou par ses membres ou par d'autres, en vue de perfectionner l'agriculture de ce pays. Néanmoins, dans cette entreprise, la Société aura des préjugés à combattre et des innovations à proposer et à soutenir.

Dans l'état présent du Canada, et tant qu'il n'y aura qu'une bien petite partie de ses terres défrichée, le premier objet de l'attention est de préparer la terre à la culture, de la manière la moins dispendieuse et en même temps la plus efficace.

La différence dans la culture que peut exiger la nature du sol et ses situations particulières est, immédiatement après, le premier objet à considérer ; vient ensuite la méthode de labourer, de herser, de semer, de moissonner les grains et les foins, ainsi que les différents engrais pour les différents terrains ; le choix et la préparation des semences, et quelle moisson il convient de faire succéder à une autre : tous objets de la plus haute importance pour le cultivateur.

L'amélioration du grain ordinaire, par l'importation de semence étrangère, est un autre objet digne de l'attention du public .

L'introduction de nouveaux articles de culture, chanvre et lin, pour exportation dans les pays étrangers ; trèfle, sainfoin, luzerne et toute espèce d'herbe bonne au pâturage, ainsi que des racines telles que carottes, navets, betteraves et choux pour nourrir le bétail en hiver, est un objet de grande importance. Et peut-être que plusieurs nouvelles plantes natives du Canada pourront dans la suite devenir des articles de culture et de commerce dans la Province, à la faveur du zèle et de l'attention de cette Société, et par l'industrie future des cultivateurs canadiens.

Ces différents objets seront particulièrement considérés par les Directeurs de la Société ; et les souscripteurs, aussi bien que ceux qui n'ont pas souscrit, sont invités à communiquer tout ce qui paraîtra intéressant sur ces objets.

Les Directeurs feront imprimer en la langue des auteurs, toutes les communications qu'ils jugeront dignes du public, mais sans en garantir l'exactitude.

La Société attend du Clergé l'assistance la plus marquée. C'est par le moyen de ceux qui le composent que doivent parvenir à la connaissance du public, les travaux de la Société ; et ses publications seront sans doute enrichies par les judicieuses observations et les expériences ingénieuses d'une classe de Messieurs zélés pour l'avancement de leur pays, et empressés à montrer leur amour pour le genre humain.

La Société et le public sont déjà redevables envers le Lord Dorchester, Notre Très Honorable Patron, d'un assortiment de semences, pour l'amélioration du grain en Canada ; et l'intention de Sa Seigneurie est de faire venir d'Europe les meilleures espèces d'arbres fruitiers, et de procurer un moyen présent à quiconque voudra améliorer par la greffe les fruits du pays.

Pour ce qui est du Gouvernement, nous lui sommes redevables de l'encouragement proposé pour la culture du chanvre ; et comme la Société a proposé dans les esquisses suivantes l'instruction nécessaire pour cette culture, nous nous flattons que les vues du Gouvernement seront remplies, et que la Province sera enrichie par la production d'un article de si grande valeur, et si nécessaire pour le commerce et le soutien de la puissance maritime de la Grande-Bretagne.

PLAN ORIGINAL

POUR ÉTABLIR UNE SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

M. DCC. LXXXIX.

(1789.)

Son Excellence le Très-Honorable

GUY LORD DORCHESTER,

Patron et Président;

Le Brigadier-Général HOPE, Lieutenant-Gouverneur, Vice-Président;

LES MEMBRES DU CONSEIL;

L'EVÊQUE DU CANADA;

AVEC AUTANT DE MESSIEURS CANADIENS ET ANGLAIS

Qui voudront devenir souscripteurs.
Seize Directeurs seront choisis annuellement.

On propose que les personnes sous-nommées fassent fonctions de Directeurs pour la première année.

Geo. Davison,
A. J. Duchesnay,
Henry Caldwell,
Le comte Dupré,
Thomas Scott,
A. Berthelot,
Hugh Finiay,
Charles Delanaudière,
} Ecuyers.
Révérend M. Bedard,
Révérend M. Toohey,

G. E. Taschereau,
Dr M. Nooth,
J. M. de Salaberry,
Kenelm Chandler,
Louis Dunière,
David Lynd.
} Ecuyers.
M. Finlay, Secrétaire.
John Lees, écuyer Trésorier.

Sept des Directeurs pourront, dans leurs assemblées, procéder aux affaires.

Il sera tenue annuellement une assemblée des souscripteurs le 6 d'avril, à laquelle chaque membre pourra proposer ce qu'il croirait avantageux à l'agriculture.

Chaque membre de la Société souscrira une *guinée*, qui sera payée annuellement à l'assemblée générale.

Les membres communiqueront à la Société par la voie de son secrétaire, leurs observations par écrit, touchant les défauts ou la mauvaise conduite qu'ils observent dans l'agriculture de leurs voisinages respectifs, avec leurs opinions sur les moyens les plus propres à remédier à ces défauts.

Les Directeurs feront les régles et réglements pour la conduite des affaires de la Société.

Québec, 22 février 1789.

(*Circulaire.*)

A. MM. LES CURÉS DE PAROISSES.

Contenant un exemplaire du plan.

Québec, le 8 mars 1789.

Monsieur,

Il vient de s'établir ici une Société pour l'encouragement de l'agriculture et pour l'amélioration des grains dans cette Province, laquelle Son Excellence LORD DORCHESTER a bien voulu protéger et encourager.

De la part de cette Société, qui est composée des Messieurs de la première condition de la Colonie, nous prenons la liberté de vous envoyer le

projet de cette institution, qui n'a d'autre objet en vue que le bien général de la Province, ne doutant point que vous ne vous prêtiez avec zèle à l'avancer, en y ajoutant votre nom, aussi bien qu'en procurant les noms de ceux de votre paroisse que vous croyez en état de payer la souscription modique proposée, et en communiquant à la suite vos lumières sur les moyens les plus efficaces d'effectuer les vues bienfaisantes de la Société pour le bonheur général, et qui ne peuvent manquer de produire en peu d'années des avantages solides à toutes les personnes intéressées dans les récoltes, et dans la qualité des grains du produit de ce pays. Et en même temps prévenir une disette aussi affligeante et aussi ruineuse que celle dont le pays est actuellement accablé.

La Société se propose de vous envoyer de bonne heure au printemps un peu de plusieurs espèces de grains qu'elle attend d'Europe par les premiers vaisseaux, et qu'elle croit, par des expériences déjà faites, parfaitement adaptées au sol et à notre climat.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

HUGH FINLAY, Secrétaire.

Liste des souscripteurs à la Société d'agriculture dans la Province de Québec, sous les auspices de Son Excellence LORD DORCHESTER.

John Antil, écr.,
J. B. Gaspé, écr., St Jean Port Joli,
Thomas Aylwin, écr.,
* Révd Philippe Toosey,
J. Monk, écr., procureur-général,
* G. E. Taschereau, écr.,
Thomas Scott, écr.,
Peter Stuart, écr.,
Malcolm Fraser, écr.,
William Lindsay, écr.,
J. B. Deschenaux, écr.,

* John Lees, écr.,
Jean Renaud, écr.,
John Young, écr.,
Mathem Lymburner, écr.,
M. John Blackwood,
M. L. Germain, fils,
A. Panet, écr.,
* M. L. Dunière,
J. Launière, écr.,
M. B. Panet,
P. L. Panet, écr.,
M. McDonald, Ste Foye,
L'Evêque Canadien,
M. Baily, Coadjuteur,
* J. Mervin Nooth, écr.,
Henry Motz, écr.,
T. Astin Coffin, écr.,
Fra. Le Maistre, écr.,
Capitaine Rotton,
Capt Chs St-Ours,
Major Mathews,
* Révd M. Bedard,
A. Hubert, curé de Québec,
* Juch. Duchesnay, écr.,
* L. de Salaberry, écr.,
P. Panet, Juge, P. C.,
M. Gravé,
C. Garault, Ptre., St Valier,
Aug.-Clapion, Supérieur des Jésuites,
John Craigie, écr.,
* Bertholot D'Artigny, écr.,
M. Chs Pinguet,
Perrault l'Ainé, écr.,
George Allsopp, écr.,
Robert Lester, écr.,
James Shepherd, écr.,
Alex. Davison, écr.,
Lieutenant Foy,
* David Lynd, écr.,

Les Honorables
- Le Juge en Chef,
- * Hugh Finlay,
- Thomas Dunn,
- Edward Harrison,
- John Collins,
- Adam Mabane,
- J. G. C. Delery,
- Georges Pownall,
- * Henry Caldwell,
- William Grant,
- Francis Baby,
- Samuel Holland,
- * George Davison,
- * Chs Delanaudière,
- * Le Comte Dupré,

Jenkin Williams, écr.,
J. F. Cugnet, écr.,
Sir Thomas Mills,
Isaac Ogden, écr.,
J. B. Couillard, écr.,
Alexander Fraser, écr.,
J. M. Verrau, Ptre., curé de St Roch,
Frs Dambourgés, écr.,
M. Oliva,
M. Felix Têtue,
M. B. Panet, curé, Rivière-Ouelle,
M. Pierre Florence,
M. J. B. Bonenfant, père,
M. François Duval,
M. Meru Panet,
K. Chandler, écr.,
Capt Fraser, 34e régiment,
F. J. Cugnet, écr.,
M. Ob. Aylwin,
Révd M. Russel,
M. Murrough,
M. Dufau,
M. Chauveaux, curé St-Pierre, R.-S.,
Colonel Nairne,
Capt. Barnes,
M. F. X. Lefebvre, curé Ste Anne de la Poc.

M. James Tod,
Dr Longmore.

Les noms des Directeurs sont précédés d'un térique (*).

ÉSOLUTIONS de la Branche de Québec de la Société d'agriculture, prises dans les assemblées des Directeurs, le 31 de mars et le 4 d'avril. communiquées à la Société, à l'assemblée générale tenue au Château St-Louis le 6 d'avril 1789.

RESOLU.

I. Que la Société d'agriculture sous les auspices u Très Honorable LORD DORCHESTER, considera en tous les membres qui y voudront souscrire y payer une *guinée* par an.

II. Qu'en égard à la grande étendue de la Province, il serait expédient que la Société soit divisée en branches ; et que les Directeurs présents à ette assemblée entreprennent seulement la conuite et gestion des affaires de la Société dans le istrict de Québec (qui sera une des branches) our une année ;

Et les souscripteurs résidant dans le district de Montréal, et autres districts, choisiront et nomneront des directeurs, un secrétaire et un trésorier pour vaquer aux affaires de leurs districts espectifs, comme branches de la même société, t communiqueront réciproquement leurs obserations, ainsi que le résultat des expériences qui e feront dans leurs districts respectifs, pour l'anélioration de l'agriculture.

III. Qu'il se tiendra une assemblée générale es souscripteurs dans le district, le 6 d'avril prohain, et qu'il se tiendra une assemblée générale e premier lundi du mois de mars de chaque année.

IV. Que les membres de la Société payeront eurs souscriptions annuelles au trésorier, à l'assemblée générale de chaque année.

V. Qu'il y aura quatre termes établis dans l'année pour l'assemblée des directeurs, savoir: le 15 de février,—le 10 de juin,—le 15 de septembre,—et le 30 de Novembre. Et toutes les fois qu'il arrivera que quelqu'un de ces jours se trouve un dimanche, l'assemblée se tiendra le jour suivant.

VI. Que les Directeurs seront autorisés à faire des régles ou réglements pour la conduite des affaires de la Société, et que dans toutes leurs assemblées sept membres pourront procéder aux affaires de la Société.

VII. Que dans le cas où le président ou le vice-président ne sera pas présent à l'assemblée annuelle des membres de la Société, il sera élu un président temporaire pour présider alors, par les membres présents, et ils procéderont ensuite à élire par scrutin, à la pluralité des voix, au moins huit sujets natifs anglais, et huit sujets natifs canadiens, souscripteurs, de même qu'un secrétaire et un trésorier pour conduire et gérer les affaires de la Société dans ce district, pour l'année suivante.

VIII. Que le président, vice-président, ou président temporaire qui présidera aux assemblées des directeurs, pourront convoquer des assemblées extraordinaires, toutes les fois que les occasions pourront l'exiger.

IX. Que le secrétaire et le trésorier de la branche de Québec de la Société auront chacun une voix dans l'assemblée des Directeurs.

X. Que le trésorier tiendra ses comptes prêts à être approuvés à l'assemblée annuelle.

XI. Que la Société regarde les moyens de prévenir ce qui occasionne le *blé noir* ainsi que *l'avoine noire*, comme un des principaux et premiers objets de leur enquête. Et que les meilleures méthodes de préparer la semence soient recommandées, afin d'en faire l'expérience dans le cours de la saison suivante, dans toute la Province.

FFÉRENTES MANIÈRES POUR PRÉPARER LE BLÉ DE SEMENCE POUR ÉVITER LA CARIE OU CE QU'ON APPELLE ORDINAIREMENT " BLÉ NOIR " DANS CE PAYS.

Manière qui a été employée avec succès par M. de la Valtrie, dans le district de Montréal.

On commence en lavant le blé à deux ou trois aux afin de répandre avec l'eau les grainages qui urnagent; pour chaque minot de blé qu'on veut réparer on prend deux livres et demie de chaux, rsque la chaux est vive, et trois livres lorsqu'elle et un peu éteinte, et dix pots d'eau commune; n fait bouillir environ le quart de l'eau et on y et la chaux pour dissoudre, et détremper, en y ettant un peu d'eau froide; si l'effervescence est op forte, étant dissoute on y ajoute le restant de eau, ensuite on y jette le blé, on remue le tout, e qu'il faut réitérer de deux heures en deux eures; le blé peut rester ainsi dix ou douze eures. Lorsque le blé aura trempé ainsi le mps prescrit, on peut prendre la moitié de ceui de dessus pour semer de suite, et le reste, qui e sera pas encore assez sec pour être manié, il aut le mettre à l'ombre, et étendre pendant uelques heures. Comme le blé se trouve beaupup renflé, la semence doit aller le même train ue de coutume, parce que le grain fournit à plus e terrain, il faut un cinquième et même un quart e semence de moins: ce qui fait un objet assez onsidérable pour mériter l'attention du cultivaeur.

Manière ordinairement employée par les fermiers d'Angleterre.

On recommence comme dans la manière précéente, en lavant le blé en deux ou trois eaux, jusu'à ce que la dernière eau sorte claire, et on ôte ous les grainages qui surnagent; ensuite, ayant

fait une saumure de sel commun assez forte pour faire flotter un œuf frais, on y met tremper le blé trente heures, un moindre temps ne suffit point, en le remuant de temps en temps; le blé ayant trempé dans la saumure le temps prescrit, on l'étend le plus mince qu'on pourra sur un plancher, et ayant passé dessus une quantité de chaux en poudre, on le balaye d'un côté à l'autre jusqu'à ce que tous les grains de blé soient détachés les uns des autres et qu'ils paraissent blancs et couverts de chaux; en cet état, on peut le semer immédiatement.

Autre manière pratiquée par les fermiers d'Angleterre.

On prend de l'eau qui coule d'un tas de fumier en quantité suffisante pour couvrir le blé qu'on veut préparer; on y ajoute une livre de salpêtre et assez de sel commun pour faire une saumure assez forte pour faire flotter un œuf frais; on met tremper le blé dans cette saumure pendant douze heures; ensuite on l'étend sur un plancher, et on le fait sécher avec de la chaux vive dans la façon ci-dessus indiquée. Le blé ainsi préparé doit être semé le même jour ou le lendemain, car s'il restait quatre ou cinq jours dans la chaux l'écorce du blé se soulèverait et il ne pousserait pas.

Manière recommandée fortement dans un précis d'expériences faites en 1755 *et* 1756, *à Trianon, sous les yeux de Louis XV, lequel précis a été réimprimé à Paris par ordre du Roi en* 1786.

Par chaque minot de blé qu'on veut préparer, on prend cinq livres de bois franc et six pintes d'eau commune; ayant mis les cendres dans un cuvier, on verse l'eau dessus, et comme on ne trouve pas ordinairement une chaudière assez grande pour chauffer à la fois toute l'eau qu'on veut employer, on remplit une chaudière la plus

grande qu'on trouve commode, de partie de l'eau ; on la fait chauffer et la verse dans le cuvier ; on fait chauffer de même à plusieurs reprises partie de l'eau, et on la verse dans le cuvier jusqu'à ce que le tout soit tiède ; on remue souvent les cendres pendant les deux premiers jours, et le troisième on les laisse reposer, ôtant de temps en temps tout ce qui surnage ; les cendres étant reposées, le troisième jour on retire la lessive à clair dans un autre cuvier, en perçant dans le premier un petit trou à fleur des cendres, ensuite on prend deux onces de chaux vive pour chaque pinte de la lessive, on y met la chaux pour dissoudre ; la chaux étant dissoute, on la verse dans la lessive, et on fait chauffer à différentes reprises, partie de la lessive qu'on verse dans le cuvier jusqu'à ce que le tout soit tiède ; ayant bien remué et mêlé la chaux dans le cuvier, on y verse le blé qu'on veut préparer en le remuant bien ; l'ayant laissé tremper dans la lessive dix minutes, on le retire et le fait sécher sur des planches ou sur des draps le plus promptement possible, en l'étendant le plus mince que l'on pourra. Le blé étant bien séché, peut se conserver deux mois avant de l'ensemencer. On peut choisir le temps le plus convenable pour en faire la préparation.

Pour semence, il faut prendre du blé beau et sain, surtout exempt de la plus légère moucheture ou ce qu'on appelle ordinairement *taché*. Dans ce cas, le blé n'a pas besoin d'être lavé préalablement à la préparation dans la lessive ; au contraire, si le blé est taché il faut le laver à plusieurs reprises dans l'eau commune jusqu'à ce que la dernière eau sorte claire, ôtant tout ce qui surnage et ensuite le faire sécher avant de le tremper dans la lessive.

Autre manière pratiquée en France.

Pour chaque minot de blé qu'on veut préparer, on prend une livre de chaux vive, une livre et demie de cendre de bois franc, une livre de sel commun et deux pots d'eau, on les met dans un

cuvier, et on les remue de temps en temps jusqu'à ce que la chaux soit entièrement dissoute ; ensuite on y verse le blé et le laisse tremper environ dix minutes, après quoi on le releve et le fait sécher comme ci-dessus. Le blé ainsi préparé peut être semé le même jour, mais on ne doit point le garder plus de quatre ou cinq jours.

Copie d'une lettre circulaire renfermant les différentes manières de préparer le blé de semence, ci-dessus mentionnées.

Québec, 6 avril 1789.

Monsieur,

Je me fais l'honneur de vous transmettre l'extrait des minutes de la Société d'agriculture, touchant les préparations des blés de semence avant de les mettre en terre. On peut en faire l'expérience en *petit*.

Il faut y être exact, et ne pas se rebuter pour un coup d'essai manqué.

Je suis avec considération, Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

HUGH FINLAY, Secrétaire
pour la Société d'agriculture.

A une assemblée des Directeurs tenue le 13 juin 1789, le trésorier a remis la lettre et facture suivante du don fait par LORD DORCHESTER, de diverses semences et grains.

Monsieur,

Je vous envoie, par ordre de Son Excellence Lord Dorchester, les connaissements et factures de diverses espèces de semences d'avoine, d'orge et autres grains mis à bord de l'*Adventure*, Capt.

Beatson, et du *Lillies*, Capt. Davis, que la Société d'agriculture voudra bien accepter et en disposer comme elle jugera le mieux; ainsi que deux cents minots de graines de chanvre, envoyés par ordre du Gouvernement.

Je suis sincèrement, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

THOS. ASTON COFFIN.

John Lees, écr., Trésorier de
la Société d'agriculture.

(Nous omettons ici le détail de la facture qui est sans intérêt pour le lecteur.)

Copie d'une lettre écrite par le président de la Société d'agriculture, à Son Excellence Lord Dorchester, à la réquisition des Directeurs.

Québec, 13 juin 1789.

Milord,

C'est avec la plus vive satisfaction qu'en obéissant aux ordres des Directeurs de la Société d'agriculture, j'ai l'honneur de faire à votre seigneurie leurs remercîments les plus sincères de votre don généreux de grains et de semences, qui sont arrivés trop tard pour être semés cette année. Les Directeurs prendront les précautions nécessaires pour les répandre avec plus d'avantage l'an prochain. Le patronage efficace de votre seigneurie à cette Société, et votre générosité en cette occasion sont de nouvelles preuves de votre attention patriotique et paternelle pour cette Province; les Directeurs de leur côté ne peuvent manquer de profiter d'un exemple si éminent pour rendre la Société d'agriculture d'une utilité publique aussi grande que leur capacité le permettra.

A une assemblée spéciale de la Société d'agriculture, tenue le 28 juillet 1789, le Président proposa que le Très-Révérend Evêque de la Nouvelle Ecosse, alors à Québec, fut admis comme Membre Honoraire de la Société d'agriculture de ce district.

Résolu, que le secrétaire de la Société aille immédiatement trouver Sa Grandeur pour l'informer qu'il avait été admis unanimement comme membre honoraire, et le prier d'assister à une assemblée des Directeurs qui devait se tenir ce jour là à midi.

L'Evêque s'y rendit en conséquence du message qui lui fut délivré par le secrétaire.—Il remercia les directeurs de l'honneur qu'ils lui faisaient, et les informa qu'il y avait sur pied dans la Nouvelle Ecosse un plan pour une semblable Société ; que sitôt qu'elle serait formée il correspondrait avec le secrétaire de la Société d'ici, et lui communiquerait le résultat de toutes les expériences qui seraient faites dans la Province de la Nouvelle Ecosse, pour l'avancement de l'agriculture. Il pria les directeurs de recommander au secrétaire de la Société d'ici de lui transmettre le résultat des expériences faites en Canada, pour être présentées à la Société de la Nouvelle Ecosse.

Résolu en conséquence.

MÉTHODE DE PRÉPARER LE BLÉ DE SEMENCE.

D'après les expériences faites par Monsieur Jacques Cartier, de la paroisse de St-Antoine sur la Rivière Chambly, il paraît que le blé noir peut être prévenu efficacement par la précaution suivante :

On lave trois fois le blé que l'on veut semer, et laisser couler l'eau après le troisième lavage. Il faut ensuite le tremper durant dix-huit heures dans de la saumure assez forte pour porter un œuf, et l'étendre ensuite sur le plancher pour ôter la saumure. Tandis que le blé est encore

humide, on sasse dessus de la chaux vive également, en le remuant avec une pelle, et l'on continue ainsi jusqu'à ce que tous les grains en soient également poudreux ; un demi gallon de chaux suffit pour un minot de blé. En le remuant avec la pelle, le blé deviendra bientôt sec et bon à semer.

M. Cartier a préparé de cette manière, et semé aussitôt du blé charbonné ; l'échantillon envoyé aux Directeurs de cette Branche, comme produit de cette semence, est un grain parfaitement net et bien plein.

SUR LES EFFETS DU GYPSUM OU PLATRE DE PARIS COMME ENGRAIS.

(*Extrait d'une lettre d'un gentilhomme résidant dans la Pensylvanie, à son ami à Québec.*)

" Vous avez ci-inclus le récit des expériences " faites du plâtre de Paris autrement appelé *gyp-* " *sum*. Si quelque autre information est nécessaire " vous l'aurez.

" Je vois par une publication récente d'Arthur " Young, qu'il en fait mention comme d'un engrais " très utile ; mais je n'ai encore pu parvenir à sa- " voir ce qu'il dit touchant son usage.

" Cet engrais a produit une grande révolution " dans l'agriculture. De belles prairies de ce pays " ne sont plus estimées comme elles l'étaient au- " paravent, car nos côteaux arides sont devenus, " au moyen de cet engrais précieux et à grand " marché, beaucoup plus fertiles que les meilleurs " bas-fonds pour l'herbe. Enfin la valeur des fu- " miers est beaucoup diminuée, car il est beaucoup " plus avantageux pour le cultivateur d'acheter le " plâtre à $\frac{2}{3}$ d'une piastre le minot pour ses prai- " ries que d'y mettre son fumier.

" Cette découverte surpasse toute croyance. " Elle embarrasse le philosophe et étonne le culti- " vateur. Elle nous fait voir que tous les raisonne- " ments que l'on a faits jusqu'ici sur les principes

" de la végétation étaient sans fondement, et que
" nous les ignorons totalement. "

Expériences sur le Gypsum ou plâtre de Paris comme engrais.

En réponse à ce que vous désirez savoir touchant le *Gypsum*, ou plâtre de Paris, je vous en donnerai toute l'information que j'ai acquise par ma propre expérience et celle de mes voisins.

La meilleure espèce de plâtre est tirée des côteaux qui sont dans les environs de Paris ; on le descend sur la Seine, et on l'exporte du Havre de Grâce. J'ai appris qu'il y en a de grandes carrières dans la Baie de Fundy, dont j'en ai vu qui était aussi bon que celui de France ; mais on a fait usage sans effet de plusieurs cargaisons qu'on en a apportées à Philadelphie. Il est probable qu'on l'avait pris sur la surface du terrain, et que par conséquent le soleil et l'air lui avaient ôté les qualités propres à la végétation. Les morceaux qui sont composés de *specularis* plates et luisantes sont préférés à ceux qui sont formés de particules rondes comme le sable. Quand il est pulvérisé et mis sec dans un vaisseau de fer sur le feu, celui qui est bon bout bientôt, et une grande quantité de l'air fixe qu'il contient s'évade par l'ébullition. On le pulvérise d'abord avec un moulin à étamper, et ensuite on le moud dans un moulin ordinaire à farine. Plus il est fin meilleur il est, il se répandra par ce moyen plus généralement. Il est bon de le semer lorsqu'il pleut. Si cela ne se peut faire commodément il faut l'humecter un peu, alors on peut le semer quand on veut. La quantité la plus approuvée pour faire pousser le foin est six minots par arpent. Il n'y a point d'art dans cette semence, sinon de la répandre aussi également qu'il est possible sur la surface de la terre. Il serait à propos de ne pas le mettre sur la terre avant que les gelées du printemps soient passées, ni avant que la végétation soit commencée. La saison de le semer est en avril, mai, juin,

juillet et août, et même en septembre. Son effet se manifeste ordinairement dix ou quinze jours après qu'il a été semé ; de sorte qu'au bout de six semaines l'herbe a crû considérablement. Il faut le semer sur les terrains secs qui n'ont pas coutume d'être inondés. J'en ai semé sur du sable, de l'argile et de la glaise, et il est difficile de dire sur lequel de ces terrains il a mieux opéré, quoique son effet se manifeste plutôt sur le sable. On se sert de cet engrais en ce pays depuis plus de douze ans. On peut estimer sa durée depuis sept à dix ans, suivant les connaissances les plus sûres que j'ai pu me procurer sur cet objet, car ainsi que les autres engrais, sa durée varie selon la nature du sol sur lequel on le met. Un de mes voisins en sema il y a six ans une pièce de prairie. Un autre champ il y a quatre ans ; une grande partie de ma terre l'a été en 1788. Nous fauchons régulièrement deux fois, et mettons nos animaux paître dans l'automne sur le terrain ainsi fauché. Il n'y a point d'apparence de diminution, car la récolte présente est toute aussi bonne qu'aucune précédente. J'ai cette année fauché environ cinquante arpents de trèfle rouge, de franc foin et trèfle blanc, où l'on avait mis du plâtre en mai, juillet et septembre derniers. Plusieurs personnes qui ont vu ce foin l'ont estimé à deux tonneaux par arpent ; mais je calcule à trois tonneaux pour les deux récoltes. Plusieurs endroits où l'on n'avait point mis de plâtre, n'ont produit que si peu qu'ils ne valaient pas la peine d'être fauchés.

En avril 1788, je couvris une petite pièce de terre en prairie avec du fumier dans un champ épuisé ; j'y semai aussi du plâtre pour éprouver la différence. Je fauchai deux fois l'an passé le terrain fumé, et celui où j'avais mis du plâtre, et ce dernier produisit toujours davantage. Il faut avoir attention en semant le trèfle d'y mêler environ un tiers de graine de franc foin, ce qui est d'un grand avantage, en ce que le dernier empêche l'autre de tomber, le facilite beaucoup pour sécher,

et fait un beaucoup meilleur fourrage. Le plâtre opère également sur les autres herbes de même que sur le trèfle. On dit qu'il a un bon effet sur le blé, si on le sème le printemps, mais je n'en ai pas fait l'expérience. Il est très favorable au blé-d'Inde. On en peut mettre une cuillerée pour chaque sillon, immédiatement après qu'on a rechaussé. Il paraît, par des expériences exactes faites l'année dernière et rapportées à notre Société d'agriculture, que cette quantité de plâtre a produit un surcroit de neuf minots de grain par arpent. Comme l'usage de cet engrais extraordinaire et à bon marché et devenu général dans cet Etat, et que plusieurs laboureurs intelligents en font maintenant des expériences; je ne doute pas que ses divers usages ne soient mieux connus l'automne prochain, et plus étendus. Je me ferai alors un plaisir de vous en informer.

Expériences faites du plâtre de Paris dans le Province de la Pensylvanie, communiquées par un Gentihomme en cette ville, membre de la Société d'agriculture.

(Copie d'une lettre de ROBERT MORRIS à JESSE LAWRENCE.)

" Après la conversation que nous avons eue ensemble, toi et moi, au sujet du plâtre de Paris, j'ai cru qu'il ne serait pas mal à propos de te faire le récit de plusieurs épreuves que j'ai faites de ce plâtre comme engrais pour la terre. Il me fut en 1775 recommandé comme tel; j'en achetai quelques minots; mais j'y avais si peu de confiance, que je n'en fis usage qu'en 1778; dans le mois de mars j'en semai 2½ minots par arpent sur un terrain que j'avais labouré et semé de trèfle le printemps précédent, laissant dans le milieu une pièce non semée ainsi que de chaque côté. Cette année là, le trèfle vint à la hauteur d'environ 12 pouces où l'on n'avait point semé de plâtre, mais où l'on avait semé du plâtre il crût à la hauteur de 34

pouces. Je semai les quatre années suivantes ce terrain, qui produisit moins de foin chaque année, au lieu que celui où il y avait du plâtre donna une augmentation en proportion de la première année. Je labourai ensuite toute cette pièce de terre à l'exception d'un quart d'arpent, sur lequel je mis encore du plâtre de Paris en l'année 1785, et point d'autre engrais quelconque depuis 1778, et qui est à présent en beaucoup meilleur état que dans ce temps là, et elle m'a produit environ deux tonneaux de foin chaque année depuis pour la première récolte, une seconde récolte assez passable, et quelque fois une troisième ou de bon pacage. La dernière fois j'y mis du plâtre à raison de six minots par arpent. J'ai aussi fait plusieurs expériences d'une autre nature; je l'ai essayé avec du blé-d'Inde, où il a passablement réussi; avec du blé sarrasin, qu'il fait pousser si vite qu'il l'a toujours fait tomber, de sorte que j'ai perdu ma récolte. Je l'ai essayé avec du blé, et il n'est pas possible de découvrir s'il fait aucune différence lorsqu'on le sème sur la récolte; mais quand on le sème sur la terre où croît l'herbe, qu'on laboure cette terre et y sème du blé, il produit un effet étonnant. Il y eut l'automne dernier un an, après avoir coupé huit arpents de blé, je semai de la graine de trèfle, qui avait très bonne apparence dans l'automne; mais l'hiver ayant été très rude, avec peu de neige, le trèfle était mort le printemps; j'en semai de nouveau avec environ six minots de plâtre de Paris par arpent, et au temps de la moisson j'avais sur toute cette pièce du trèfle de plus d'un pied de haut, que je fauchai deux ou trois semaines après mon blé coupé. Je crois que j'aurais pu faucher un tonneau de foin sur chaque arpent, et je suis certain que si je n'eusse pas mis du plâtre de Paris dessus, je n'y aurais point eu de foin bon à faucher. J'ai vendu de cet engrais à plusieurs personnes dans cet Etat, ainsi que dans la Nouvelle Jersey, Maryland, Delaware, etc., qui après avoir fait l'expérience, m'en

ont demandé d'autre en grande quantité, ce qui me porte à croire qu'ils en ont retiré les mêmes avantages que moi.

Je suis avec respect, ton ami,

ROBERT MORRIS.

Philadelphe, 15 février 1789.

Je, Clement Biddle, écuyer, Notaire Public pour Philadelphie, duement commissionné et qualifié, certifie que Robert Morris, meunier et fermier du comté de Philadelphie, qui a écrit ce qui est ci-dessus certifié par lui-même de sa propre main à moi bien connue, est une personne de bon caractère et de bonne réputation ; que j'ai été sur sa ferme, et que j'y ai vu beaucoup d'apparence d'augmentation de produit par l'usage du plâtre de Paris ; et je suis d'opinion qu'on doit ajouter foi à son certificat ci-dessus écrit à ce relatif. Le dit plâtre de Paris est venu de la Nouvelle Ecosse, et est en grande réputation.

En témoignage de quoi, j'ai signé le présent, et apposé mon scel notarial, à Philadelphie, ce 18me jour de février 1789.

CLEMENT BIDDLE, Notaire Public.

Copie d'une lettre de M. Henry Wynhoop de Verden-Hoss, Buchs County, dans la Pensylvanie, du 13 *août* 1787, *au Président de la Société d'agriculture à Philadelphie.*

Monsieur,

Convaincu de l'utilité du plâtre de Paris, pour l'engrais de la terre où croît le foin, je vous communique une expérience que j'ai faite, pour en informer la Société. Dans le mois de mars dernier, dès que la terre fut découverte de neige, et assez sèche pour pouvoir marcher dessus, je répandis huit minots de plâtre de Paris sur deux arpents et demi de terre à blé en chaume, que j'avais semés le printemps précédent ainsi que le reste du champ, avec environ deux livres de graine de trèfle rouge pour pâturage. Vers le milieu de

juin je ramassai cinq tonneaux de foin sur ce lopin de terre. Une petite pièce de terre dans le même clos, où l'on n'avait point mis de plâtre, me fournit l'occasion de distinguer les effets du plâtre de Paris; car suivant le produit de cette dernière pièce, j'eus lieu de juger que ma pièce de trèfle n'aurait produit, sans le secours du plâtre, qu'un tonneau et demi de foin; de sorte que les huit minots de pierre pulvérisée avaient occasionné une augmentation de trois tonneaux et demi sur deux arpents et demi de terre, outre que ce terrain est maintenant couvert en apparence de deux à trois tonneaux de foin bon à faucher. Ce terrain a été labouré pendant environ cinquante ans, sans aucun fumier ni autre engrais, mais c'était encore ce que l'on peut appeler de bon sol à blé. Comme les effets de ce plâtre ont été si considérables, sur cette espèce de terre, on a bonne raison de conclure qu'ils seraient beaucoup plus grands sur un sol engraissé auparavant.

Je suis avec respect, etc.,

HENRY WYNKOOP.

Au Président de la Société
d'agriculture à Philadelphie.

Je certifie par le présent, que le sus-nommé Henry Wynkoop est une personne de bon caractère et digne de foi; et je certifie aussi en outre, que le plâtre de Paris est beaucoup en usage comme engrais dans le voisinage de Philadelphie, et qu'il est généralement très estimé par ceux qui en ont fait l'épreuve.

SAMUEL POWELL,
Président de la Société d'agriculture.

Philadelphie, 30 juin 1789.

Lettre touchant l'usage du plâtre de Paris comme engrais, tirée d'un ouvrage périodique intitulé "American Museum."

Ayant, il y a quatre ans, fait usage d'une grande quantité de plâtre de Paris, pour engraisser

divers terrains, je vais vous exposer le résultat de mes expériences, avec quelques observations sur la nature de ce fossile. Je m'acquitte avec d'autant plus de zèle de ce devoir envers la société, que plusieurs de nos concitoyens perdent les avantages que l'on peut tirer de cet engrais, dans l'opinion où ils sont qu'il ne contient aucune espèce de nourriture pour les plantes, mais qu'il agit simplement sur le sol comme un stimulatif, qui durant un court espace de temps excite rapidement la végétation, et qui ensuite laisse la terre épuisée et inactive.

1o. En l'année 1785, je semai d'orge et de trèfle trois acres de terrain calcaire léger et un peu glaiseux. Dans le mois d'avril de l'année suivante, je divisai le champ en trois parties, sur une desquelles No. 1, je répandis six minots de plâtre de Paris; sur une autre No. 2, une même quantité de plâtre de la Baie de Fundy, et je laissai un espace intermédiaire No. 3, sans en mettre. Lorsque je fis la première récolte cette année là, je ne remarquai que peu de différence; la seconde produisit une double quantité d'herbe où j'avais mis du plâtre; et l'an suivant la différence fut plus considérable en faveur de l'engrais. Au commencement d'octobre 1787, le terrain où j'avais semé du trèfle fut labouré à la profondeur d'environ quatre pouces, et j'y semai du seigle sans autre préparation. Je recueillis du seigle d'une beaucoup meilleure qualité et le double en quantité sur No. 1 et 2 que sur No. 3. Après la récolte on laboura ce même terrain, et l'on y sema du blé-sarrasin, en quoi il y eut encore une différence considérable en faveur du plâtre, dont l'effet se manifeste dans la présente récolte du blé-d'Inde.

2o. En avril 1787, je semai trois acres de terre à patate (d'un sol léger et glaiseux) d'orge et de trèfle. Sitôt que l'orge fut levée je semai du plâtre diagonalement à travers le champ environ huit pieds de large. Je n'observai que peu ou point de

différence dans l'orge; mais dans le mois de septembre suivant, le trèfle en produisit une remarquable en faveur du plâtre, car l'endroit où on l'avait semé donna une considérable quantité de foin, au lieu que le reste du champ ne fut que très médiocre. J'ai souvent mis du plâtre sur les grains sans remarquer d'abord aucune différence.

3o. En avril 1786, je semai d'avoine six acres de terre calcaire qui depuis vingt ans n'avait point été engraissée. La récolte ne paya pas les frais. En avril 1787, la moitié du champ fut couverte de plâtre à six minots par acre; il y eut à la fin de l'été sur la partie où l'on avait mis du plâtre, de bon pacage d'herbe bleue et trèfle blanc, au lieu que le terrain adjacent ne produisit que quelques mauvaises herbes éparses çà et là. En octobre ce champ fut labouré une fois et semé de seigle, qui au temps de la récolte produisit dix minots par acre dans la partie où il y avait du plâtre, et pas plus de cinq où l'on n'en avait point mis.

4o. Un champ de 15 acres de terre glaiseuse, qui fut en avril 1784 semé d'orge et de trèfle, ne produisit que vingt minots par acre, ce que j'attribue à ce qu'il n'avait pas été suffisamment engraissé; mais en 1785 il rendit une bonne première récolte et une seconde assez passable de trèfle. En 1786, la première récolte fut tolérable, la seconde très indifférente, et en conséquence mise en pacage. Je voulus dans le printemps de 1787 essayer si le plâtre ne ferait pas renaître le trèfle; j'en couvris pour cet effet tout le champ dans le mois d'avril à six minots par acre, à l'exception d'un espace de vingt pieds sur le milieu du champ. L'herbe St-Jean, et autres mauvaises herbes s'étaient tellement emparées de ce terrain, que quoique l'engrais fit pousser l'herbe en abondance, cependant comme il était infesté de ces mauvaises herbes, le foin n'y vint pas, c'est pourquoi je le mis en pacage jusqu'en octobre 1788; tout le champ fut alors labouré huit pouces de

profondeur, avec une grosse charrue Hollandaise à trois chevaux. En avril dernier il fut bien hersé et labouré en travers quatre pouces de profondeur avec une légère charrue à deux chevaux, laissant la couène au fond. On y sema de l'orge du printemps, et à la récolte il se trouva une étonnante différence en faveur de la partie où l'on avait mis du plâtre les deux années précédentes. Ce terrain est actuellement ensemencé de blé et d'orge d'automne, qui ont une apparence magnifique ; la *couène* pourrie ayant été tournée et mêlée avec le sol, fournit beaucoup de nourriture à la moisson présente.

5o. Je mis il y a trois ans une quantité de plâtre sur plusieurs petites pièces de friche dure, où il a produit une végétation dont la vigueur se fait encore remarquer. D'après ces expériences il paraît :

1o. Qu'il n'y a pas de différence entre le plâtre d'Europe et celui de l'Amérique ;

2o. Que le plâtre a un effet immédiat comme engrais sur l'herbe, et ensuite à un même dégré sur les grains ;

3o. Que cet engrais opère durant plusieurs années successives sans être renouvelé.

On peut attribuer à deux causes que le plâtre ne produit point d'effets d'un avantage remarquable, quand on le répand sur le grain déjà semé, premièrement à la petite quantité qu'on y met qui se perd dans la terre brute, et secondement à la brièveté du temps qu'il y a séjourné. On a trouvé qu'il était avantageux au blé-d'inde, mais dans ce cas il est absolument nécessaire de le mettre immédiatement aux grains quand ils lèvent, et en grande quantité. J'en ai mis sur l'herbe dans tous les mois de l'année, excepté dans les grands froids de l'hiver, et je me suis aperçu que le commencement d'avril est préférable à toute autre saison, car alors, que l'herbe lève, les petites particules de plâtre sont retenues autour

des racines, ce qui empêche qu'elles ne soient emportées par l'eau. Sur les terres fortes et glaiseuses il produit une augmentation de végétation, mais qui n'est cependant pas suffisante pour payer les frais de cet engrais.

Il est difficile d'indiquer l'origine du plâtre, ou de constater clairement le principe d'où dépend sa qualité nutritive pour les végétaux ; nous soumettrons cependant nos conjectures sur ce sujet à la considération de la Société.

Le plâtre que l'on nomme de Paris, à cause qu'il abonde dans le voisinage de cette ville, est de la nature de la pierre, mais tendre, et aisé à gratter avec un couteau. On le trouve en grande quantité dans plusieurs endroits de la terre, où il forme des collines d'une étendue considérable, comme dans le voisinage de Paris, dans la Baie de Fundy, dans la Russie, et dans divers autres endroits. On le trouve sous différents aspects :

1o. Cristallisé en platins transparents, que l'on sépare aisément avec un couteau, et qui sont, dit-on, si grands qu'on s'en sert au lieu de miroirs ;

2o. De contexture fibreuse et composée de concrétions oblongues, qui traversent la masse ;

3o. Composé de petits grains cristallins. On nomme cette espèce albâtre, quand elle est assez dure pour pouvoir être polie.

Dans le *Crata* de Montmartre près de Paris, on trouve toutes ces variétés. On y voit aussi un lit de matière moins parfaite pleine de petites coquilles. J'ai un échantillon de cette dernière espèce, ainsi que du plâtre cristallisé de la Baie de Fundy.

Cependant quelque différence qui se rencontre dans la forme et l'apparence extérieure des diverses espèces de plâtre, leurs qualités chimiques et essentielles ont une parfaite ressemblance.

On convient généralement que le plâtre est principalement composé de terre calcaire, mais on ne sait pas précisément avec quelle substance elle

s'unit et qui l'empêche d'avoir la qualité brûlante de la chaux. Si on considère cette substance comme formée essentiellement de terre calcaire, on doit faire attention aux différentes formes sous lesquelles paraissent les terres calcaires.

Celle qui est en plus grande quantité, et qui est proprement appelée calcaire, est distinguée du reste par l'effet que le feu a dessus, en la changeant en chaux vive. Toutes les autres devraient plutôt être appelées, absorbans alcalins. La terre calcaire paraît sous différentes formes. Il y en a des lits considérables dans les entrailles de la terre, tels que le marbre, la pierre à chaux et la craie, qui ne diffèrent les uns des autres que dans le dégré de pureté ou dans la manière de leur concrétion.

On la trouve souvent par veines qui remplissent les cavités des montagnes, et que l'on appelle *Spar* calcaire, dont il y en a qui contient une quantité de cette terre, mais non pas dans un état pur. Il y en a de parfaitement transparente, et qu'on appelle cristal d'Islande, parce qu'on le trouve dans ce pays là.

La matière dont les substances animales et végétales sont incrustées ou pénétrées par les eaux de certaines fontaines de manière à retenir leur forme extérieure, mais à perdre leur nature et se pétrifier,. est en général de cette espèce ; ce qui fait voir que la terre peut être dissoute par l'eau, et introduite dans les substances animales et végétales. Cette terre produit aussi les grandes colonnes et cônes que l'on voit pendantes de la voute des grandes cavernes, comme dans le Derbyshire.

Les écailles pierreuses de tous les animaux crustacées, depuis les plus grossières jusqu'aux perles, sont toutes composées de terre, et d'une petite quantité de glue animale. Il sort de la surface de l'animal un fluide visqueux dont se forme une membrane rude, et qui peu à peu se durcit

en écaille. Les écailles des animaux de toutes espèces, ainsi que toutes les concrétions coralites, sont composées de terre calcaire, unie avec une petite proportion de glue animale.

La marne est une terre alcaline qui ne peut être convertie en chaux vive ; elle est composée de terre calcaire et d'argile, et sa valeur, comme engrais, est estimée en proportion de la quantité de terre calcaire qu'elle contient. Il y a des marnes de diverses couleurs ; on les divise proprement en marne écailleuse et pierreuse.

La marne écailleuse est composée d'écailles de poisson, ou d'autres animaux aquatiques, qui quelques fois sont entières, et souvent dépéries, ou mêlées avec d'autres substances.

En examinant cette matière sous les divers aspects où elle se présente en différents lieux, on peut les distinguer en perles d'eau douce et marne d'écailles de mer. Cette première substance est composée de petits limaçons d'eau douce. Cet animal n'est pas aisé à apercevoir quand il est vivant, car son écaille est de la même couleur que les pierres couvertes de cette eau. Mais il s'en trouve un grand nombre dans de petits ruisseaux, surtout dans les terrains bas et humides.

La seconde, composée d'écailles de mer, est en beaucoup plus grande quantité. On en trouve dans mille endroits qui sont aujourd'hui très éloignés de la mer. Celle que l'on trouve dans la Province de Touraine en France, est décrite d'une manière particulière par les physiciens. La partie du pays où elle se trouve est estimée contenir quatre-vingt milles carrés en superficie. Lorsqu'on creuse à une certaine profondeur, on trouve un amas de ces coquilles qui composent un lit de vingt pieds d'épais. Ce pays est cependant aujourd'hui éloigné de cent quatre-vingt milles de la mer.

Les marnes pierreuses ou glaiseuses ressemblent plus ou moins à l'argile. Il y en a de diverses

couleurs et formes, mais toutes contiennent de l'argile mêlée de terre calcaire, de manière à fermenter avec les acides. Les marnes pierreuses sont plus dures que les glaiseuses, mais quand elles sont exposées au soleil et au froid, elles tombent en poudre, et se mêlent aisément avec le sol; il y en a cependant qui exigent beaucoup de temps avant d'être assez pulvérisées pour s'y mêler complètement.

Voilà les formes principales sous lesquelles on trouve la terre calcaire, qui toutes tirent leur origine de la matière calcaire des écailles, car nous trouvons des restes d'écailles dans la plupart des pierres à chaux, craies, plâtres et marbres.

D'après l'histoire naturelle de ces fossiles, et de la propriété qu'ils ont de promouvoir et augmenter la végétation, nous pouvons conclure qu'ils contiennent une certaine nourriture pour les plantes, provenant de la concentration de la glue animale qui existe dans leur état primitif de poisson testacée.

Enfin on ne saurait se donner trop de peine pour engager nos cultivateurs à faire usage de ces précieux engrais.

Résolu, que comme il y a des lits ou carrières très-spacieuses de plâtre dans plusieurs endroits du Golfe St-Laurent, le Secrétaire fasse en sorte d'en avoir une petite quantité des différentes parties du Golfe, afin qu'on puisse faire des essais convenables de son efficacité comme engrais, lesquels essais, seront, s'ils réussissent, communiqués au public, et qu'il soit recommandé à ceux qui seront employés à procurer ce plâtre, de distinguer celui qui aura été exposé à l'écume de la mer, ou submergé par l'eau salée, de celui qui n'a jamais été mouillé que par les eaux de pluies.

MANIÈRE DE CULTIVER ET PRÉPARER LE CHANVRE.

Communiquée au comité de l'Académie Américaine des Arts et Sciences pour promouvoir l'agriculture, par un gentilhomme dans la Nouvelle Angleterre, et publiée à la réquisition du Comité.

Le sol que je choisis pour le chanvre est une terre légère et grasse, où il y a aussi peu de pierre, de gravois et de glaise que possible. Il faut avoir soin que le terrain soit bien engraissé, et labouré une fois dans l'automne, si on le peut. On le laboure encore deux ou trois fois le printemps, et on le herse autant de fois avec une herse à dents de fer, afin de séparer les molécules de terre, et les rendre aussi légères que possible. On passe ensuite une herse légère tirée par un cheval, au moyen de quoi le terrain est applani, de manière à recevoir la semence également, après quoi on le marque pour le semer de la même manière que l'on sème ordinairement l'orge et l'avoine, calculant (si le sol est bon) à trois minots par arpent; s'il n'est que moyennement bon, à deux minots et demi. On herse toujours sitôt qu'on a semé avec une bonne herse dentelée en fer, et on n'y souffre rien passer ensuite, de crainte de faire tort à la semence.

Il faut que la semence soit du crû de l'année précédente, et elle ne sera que meilleure si on la met quelques semaines dans une cave avant de la semer. Ordinairement je sème vers le milieu de mai, un peu plus tôt ou plus tard suivant la saison; mon chanvre est ordinairement bon à arracher vers le 8 ou 10 d'août, ce que l'on connaît en ce que le chanvre mâle devient blanchâtre précisément lorsque la farine se passe; on s'aperçoit de cela par la fumée qu'il exhale lorsqu'il est agité par le vent ou secoué avec un bâton.

Quand on a arraché le chanvre, on l'étend sur la terre, où il a poussé environ un pouce d'épais, et si ce terrain ne peut tout le contenir on en

porte ailleurs. Après qu'il a resté ainsi étendu deux ou trois jours, on le tourne avec une perche d'environ six pieds de long. Après qu'il a eu encore un ou deux jours de soleil, on le lie en bottes d'environ quinze ou dix-huit pouces de circonférence, et on le met aussitôt à l'abri de la pluie jusqu'à ce que le temps convenable vienne de le mettre dans l'eau rouir, ce que l'on peut faire sitôt que les autres affaires le permettent. Comme il passe sur ma terre un petit ruisseau, j'y ai fait une écluse qui me donne un étang d'environ cinq ou six pieds de profondeur, dans lequel je mets mon chanvre de la même manière que l'on met le lin rouir. Après l'avoir couvert de paille, pour le tenir net et chargé de planches et de pierres, on ferme la coulisse de l'écluse et le chanvre étant submergé, on la laisse jusqu'à ce qu'il soit assez roui, ce qui se fait en cinq ou six jours, si on l'y met dès la fin d'août, ou le commencement de septembre, que le temps est ordinairement encore chaud, Si on ne le met dans l'eau que sur la fin de septembre ou au commencement d'octobre, on doit l'y laisser douze jours; si c'est à la fin d'octobre ou le commencement de novembre il faut vingt jours, à mois que le temps ne soit plus chaud que de coutume pour la saison, auquel cas j'ai trouvé qu'il était nécessaire de l'en tirer plus tôt. Enfin je me suis toujours réglé sur le temps, attendu que lorsqu'il fait chaud le chanvre rouit beaucoup plus vite que quand il fait froid.

Ma coutume a toujours été de retirer l'eau du chanvre vingt-quatre heures avant de l'ôter de l'étang, laissant la charge dessus afin qu'il soit bien asséché, pour être plus aisé à manier. Alors on le porte sur un terrain sec et on l'étend environ sur deux pouces d'épaisseur. Après avoir resté en cet état une semaine ou dix jours on le tourne, et huit ou dix jours après on le lève, on le lie en bottes, et on le porte dans la grange, où on le laisse jusqu'à ce que l'on ait le loisir de le broyer et le battre. Si on n'a pas de place dans la grange

on le met contre une clôture de piquets, observant de faire passer les têtes de chanvre entre les deux perches d'en haut, et on l'y laisse jusqu'à ce que l'on ait le temps de le broyer, ce qui se fait toujours plus aisément lorsque le temps est clair et froid.

Je broie et bats mon chanvre à peu-près de la même manière que le lin, excepté que le premier broiement se fait avec un gros broyon dont les dents sont éloignées de presque quatre pouces les unes des autres, après quoi un broyon ordinaire à lin suffit, et lorsqu'il est battu soigneusement il est préparé suffisamment pour l'usage.

Pour ma semence j'ai coutume de trier sur le champ une partie de mon meilleur chanvre à cet effet, arrachant le chanvre mâle et femelle autour environ une espace de dix-huit pouces, de sorte qu'un homme puisse y passer ; laissant l'autre en carrés d'environ six pieds de large, afin que deux hommes, un de chaque côté, puissent atteindre avec les mains jusqu'au milieu, et arracher tout le mâle, sans faire dommage à celui qui porte la semence.

Ceci se fait lorsqu'on arrache le chanvre en août. On laisse debout le chanvre femelle jusqu'à ce que sa graine soit bien mûre, ce que l'on connaît parce qu'elle devient brune. Dans des temps pluvieux j'ai quelquefois été obligé de le laisser debout jusqu'au milieu d'octobre avant qu'il fut bon à arracher. On le met alors en bottes comme l'autre, et on le fait sécher soigneusement contre une clôture. Si cela ne se peut faire commodément, on le peut étendre par terre, et après un ou deux jours de soleil, on le bat de la même manière que le lin, en frappant légèrement. On expose ensuite l'autre côté au soleil un ou deux jours de plus, après quoi on le bat complètement, et l'on étend la graine avec les feuilles dans un lieu sec durant quelques jours. On le bat ensuite avec un fléau léger, ou bien on le froisse avec la main jusqu'à ce que toute la graine soit sortie, et

après l'avoir vannée on la met dans un lieu sec pour servir l'année suivante.

Le chanvre qui porte la semence a besoin de quelques jours de plus pour rouir que l'autre, à cause de l'épaisseur de son écorce, et sa plus grande quantité de matière glutineuse occasionnée par le plus long temps qu'il a resté debout.

J'ai toujours préféré le vieux fumier au nouveau, surtout si c'est du fumier de cheval ou de vache; cependant le fumier vert est bon, et il est beaucoup mieux de le labourer avec la terre dans l'automne.

Quant à la quantité de chanvre que peut produire un arpent de terre, cela varie depuis six jusqu'à douze quintaux; et dépend beaucoup de la qualité du terrain et la manière de le préparer.

Il ne m'est pas possible actuellement de constater les frais qu'exige la culture d'un arpent de chanvre, une grande partie du travail se fait lorsque les autres affaires laissent du loisir pour celle-ci. Tout ce que je puis dire, c'est que je cultive annuellement deux ou trois arpents de ma petite terre sans préjudicier à mes autres travaux.

Un homme qui fait broyer et battre le chanvre, peut en nettoyer depuis quarante jusqu'à cinquante livres.

Je suis certain, par ma propre expérience, qu'il n'y a point aujourd'hui de branche d'agriculture (où le sol est convenable) que l'on puisse faire valoir avec autant d'avantage que celle du chanvre; et je ne doute nullement que nos cultivateurs seront bientôt convaincus de la vérité de cette observation. On a éprouvé, tant en Europe qu'en Amérique, que l'on peut cultiver du chanvre sur le même terrain durant vingt ou trente ans consécutifs sans aucune diminution de récolte, ou amaigrissement de la terre, ce qui est d'une grande considération.

L'année dernière je fis l'expérience de faire pousser du chanvre sur une pièce de marais fossayé, dont l'eau salée avait été retirée depuis plus

d'un an. Après l'avoir fossayé j'en fis fumer soigneusement une petite partie près des hauteurs avec du vieux fumier mêlé de sable. Le chanvre y vint à sa hautenr ordinaire et se trouva de la meilleure espèce. Ce succès m'a encouragé à préparer une plus grande pièce pour l'an prochain.

Je me propose de faire plusieurs épreuves relatives à la culture et préparation du chanvre ; et s'il en résulte quelque avantage je me ferai l'honneur de vous le communiquer le plus tôt possible.

TROIS LETTRES DE M. BAKUS, DE STE-ANNE, SUR LA CULTURE DU CHANVRE.

(1ère lettre.) Ste-Anne, 22 janvier 1790.

Je me suis enquis au sujet de la terre propre à produire du chanvre, et trouve qu'il y en a beaucoup en cet endroit. Comme vous m'avez informé que vous vous feriez un plaisir d'encourager la culture de ce précieux article, je prends la liberté de vous prier de vouloir converser avec M. Finlay sur ce sujet, et lui dire que j'entends non seulement la culture du chanvre, mais que je connais par pratique toutes les autres espèces de culture que l'on fait dans la Nouvelle Angleterre avec avantage. J'ai construit des machines au moyen desquelles un bon homme et quatre garçons de quatorze ans peuvent préparer dans une journée huit cents livres de chanvre. Je serais bien aise d'en cultiver environ douze arpents ; c'est pourquoi je voudrais savoir si on peut avoir de la semence.

A M. DE LANADIÈRE.

(2me lettre.) Ste-Anne, 28 janvier 1790.

Je vais vous donner mon opinion amplement relativement au chanvre.

Le sol du Canada en général (au moins celui que j'ai vu) paraît être très propre pour le chanvre ; celui qui ne l'est pas déjà le peut devenir aisément, car il y a une grande abondance

et une variété de marnes, des glaises rouges, jaunes et noires, des sables rouges, blancs et noirs, des argiles de diverses sortes, au moyen desquels on peut rendre le sol propre pour aucune végétation que le climat peut admettre. Si le sol est glaiseux il lui faut du gros fumier et du sable ; s'il est trop sablonneux il y faut du vieux fumier menu et de la marne. La chaux est bonne pour l'un ou l'autre de ces deux terrains.

La meilleure méthode, que je sache, de préparer la terre pour le chanvre, est celle qui suit : Aussitôt que les travaux du printemps sont finis, labourez le terrain sur lequel vous voulez semer votre chanvre l'an prochain. Il faut que votre labourage soit aussi profond que possible. Un mois après labourez-le une seconde fois sur le travers et hersez sur l'un et l'autre sens avec une pesante herse à dents de fer. Dans l'automne, aussi tard que la saison le permettra, chariez-y votre fumier et le labourez dedans. Le printemps, dès que la saison l'admettra, labourez et hersez encore ; ensuite semez en proportionnant la quantité de votre semence à la force de votre sol. Il y a des terres qui porteront quatre minots de chanvre ou de lin, d'autres n'en peuvent porter plus de deux ou deux et demi. Quand vous semez, mesurez un arpent plus ou moins, divisez votre semence en deux parties après que vous l'aurez préparée en la faisant tremper une nuit dans de l'eau qui a passé à travers un boucau de fumier de cheval ; il faut mettre un quarteron de salpêtre dans l'eau pour tremper la semence d'un arpent de terre. Semez-en la moitié sur un sens et l'autre sur le travers (par cette méthode de semer vous serez plus sûr que votre semence se trouvera également répandue) et hersez ensuite avec une herse légère. On pourrait, et il serait aussi bien dans ce pays-ci, se passer du labourage de l'été, en labourant une fois de plus dans l'automne.

J'apportai en mai dernier de la graine de chanvre, dont je semai une petite quantité dans

un jardin à St-Jean le 6 juin ; le 2 de septembre j'en mesurai quelques tiges qui avaient onze pieds moins deux pouces.

Un arpent de la meilleure qualité de terre produira depuis 10 jusqu'à 15 cents livres de chanvre, d'autres terres depuis 10 au-dessous.

Il faut beaucoup de jugement et d'attention pour arroser le chanvre ; car on peut le perdre en dix heures. Il faut aussi une main sûre et ferme pour le semer, et beaucoup de discernement pour le froisser ou battre afin d'en extraire la semence.

S'il y avait dans chaque paroisse un moulin construit à cet effet, il épargnerait plus des trois quarts de l'ouvrage.

Quand je vins dans cette paroisse, les habitants ne pensaient guère à cultiver du chanvre. Peu d'entre eux reçoivent les Gazettes; et ceux qui les reçoivent peut-être ne font que peu d'attention à ce qu'ils lisent relativement à ces sortes de sujets ; mais j'ai construit en miniature un moulin pour dresser le chanvre dont l'opération est si aisée, et d'ailleurs il y a une apparence si raisonnable d'un gain honnête en semant du chanvre sur leurs terres, qu'ils ont tous résolu d'entreprendre la culture de cette plante l'an prochain.

Je n'ai pas le moindre doute que dans trois ans il y aura au moins cinq cents arpents de terre semés de chanvre dans cette paroisse, et en proportion dans plusieurs autres endroits. Le laboureur n'a besoin pour cela que d'être excité par l'exemple. J'ai construit en miniature un moulin pour battre les grains et les pois, qui leur a tellement plu, qu'ils en ont commencé deux sur de plus grandes dimensions. Je suis d'opinion que tous les habitants de cette paroisse s'en pourvoieront, car un homme avec un cheval peut dans une journée battre quarante minots de blé, au lieu qu'un des meilleurs batteurs n'en peut pas battre à présent plus de quatre ou cinq minots.

A M. FINLAY.

(3me lettre.) Ste-Anne, 3 février 1790.

Monsieur,

Il était trop tard pour faire réponse à votre lettre du 1er courant par le retour de la poste. La présente vous sera remise par M. Rousseau, avec qui je demeure actuellement, et qui pourra vous informer qu'il y a apparence que les habitants de cette paroisse se mettront à cultiver le chanvre, et adopteront une nouvelle méthode de culture dès qu'on pourra les convaincre par l'exemple qu'ils sont dans l'erreur, surtout dans la préparation de la terre pour recevoir la semence, ce qui est suivant moi le point principal. Si [illegible] in est bien couenneux il faut le labourer en [illegible] ou en juin.

Je re[illegible]ourerais en août, et herserais bien ensuite, en observant de croiser le labourage précédent, c'est-à-dire sur le travers, et je herserais sur l'un et l'autre sens. Dans le mois d'octobre j'y mettrais autant de fumier que j'en pourrais avoir, car plus on en met, mieux c'est. Si le sol est léger, et que l'on puisse avoir de la marne (qui est ici en grande quantité) j'y en mettrais environ vingt charretées par arpent, en tas assez près les uns des autres pour qu'un homme pût avec une pelle l'étendre de l'un à l'autre. Il faut en même temps faire passer une ou plusieurs charrues pour couvrir le fumier le plus tôt possible après qu'il est étendu, afin d'empêcher que le soleil n'épuise les sels que contient ce fumier ; on doit herser ensuite sur un sens et sur l'autre, et alors l'affaire est finie jusqu'au printemps, auquel temps (lorsque l'hiver est passé) il tombe ordinairement de petites neiges légères dans la nuit qui se fondent le lendemain. C'est alors, que de bon printemps, il faut semer sur cette neige du sel en proportion d'un minot et demi par arpent de même que l'on sème le blé, ou autres grains. Le soleil fondra bientôt la neige ainsi que le sel qui s'y est mêlé, et qui par ce moyen se répandra [illegible] la terre. [illegible] que si c'était la pluie qui le fit

fondre, il s'enfoncerait d'abord au-dessous de la surface de la terre, c'est-à-dire trop avant, et dans l'endroit même où il serait tombé, sans s'étendre aucunement.

Non seulement le sel est un bon engrais, mais encore il détruit infailliblement les vers. Après que cette opération est finie, et dès que la saison le permet, on laboure pour semer, et l'on herse sur un sens et sur l'autre, ensuite de quoi l'on passe sur le terrain un paquet de broussailles chargé d'une buche, afin de l'aplanir autant que possible. Lorsque votre terre est ainsi préparée, on peut l'ensemencer ; mais il faut auparavant éprouver la semence de quelques grains que ce soit. Voici la meilleure méthode de faire cette épreuve : Prenez une petite quantité de la semence que vous avez dessein de semer, et comptez les grains ; préparez deux tourbes d'environ un pied carré sur deux pouces d'épais ; rasez-en l'herbe, et jettez dessus de l'eau bouillante jusqu'à ce qu'elles soient toutes deux pénétrées ; semez alors votre semence sur une de vos tourbes, passez ensuite dessus assez de terre pour la couvrir, et mettez par-dessus l'autre tourbe herbe sur herbe ; entretenez-les toujours humides et chaudes au moyen de l'eau chaude que vous versez dessus, et si la semence est bonne elle lèvera dans l'espace de soixante heures. Vous comptez alors tout ce qui a poussé, et par ce moyen vous pouvez constater la quantité de semence qu'il vous faut, et semer en conséquence. Mettez la semence que vous voulez semer dans une cuve ou futaille ; jettez dessus de l'eau qui a passé à travers du fumier de cheval, et imprégnée de salpêtre, à raison d'une ½ livre pour la semence d'un arpent de terre ; continuez d'y verser cette eau jusqu'à ce que la semence en soit submergée ; laissez l'y tremper vingt-quatre heures ; tirez ensuite l'eau, qui pourra servir pour d'autres grains. Divisez votre semence en deux lots, dont vous semez l'un sur un sens, l'autre sur le travers, pour la raison que j'ai

donnée ci-devant ; passez dessus une herse légère, et l'ouvrage est fini.

Il est à propos, si vous semez en mai, de préparer en août le meilleur terrain pour semer le printemps suivant aussitôt que possible le chanvre que l'on destine à la semence. Je suis d'avis que l'on ne sème pas plus de deux minots et demi par arpent de la meilleure terre pour du chanvre de semence. Etant ainsi semé un peu clair il croîtra beaucoup, s'étendra en branches, et sera plus exposé au soleil ; la graine en sera plutôt mûre, plus grosse et en plus grande quantité ; les tiges seront fortes, et capables de résister à la violence des orages, et d'ailleurs le chanvre femelle ne recevra pas facilement de dommage quand vous arracherez le mâle. Si la saison se comporte bien et que le sol soit bon, vous pouvez espérer de ramasser depuis 25 jusqu'à 35 minots par arpent.

Dès que votre chanvre mâle commence à jaunir (ce qui arrive vers le 25 d'août), arrachez-le, et laissez celui qui est pour graine ; celui-ci doit rester debout jusqu'à ce que la graine soit mûre, ce qui est facile à connaître en y regardant.

Si tôt que votre chanvre est arraché, il faut l'étendre sur environ un pouce d'épaisseur pour sécher, si le temps est favorable trois jours suffiront pour un côté ; on le tourne alors, et trois autres jours de plus le sèchent assez pour être bon à rouir ; cette dernière opération est celle qui requiert la plus exacte attention.

La meilleure méthode que je sache de faire rouir le chanvre, est de faire, lorsque vous pouvez trouver un ruisseau (et il y en a presque partout) une écluse, au moyen de laquelle vous formez un étang de trois à quatre pieds et demi de profond ; mettez au fond des pièces de bois et des broussailles, de manière que votre chanvre soit élevé environ un pied de terre.

Quand votre chanvre est sec et lié en bottes d'environ 7 ou 8 pouces de diamètres posez-le régulièrement sur les pièces de bois et broussailles

placés au fond de l'étang, observant que les têtes soient opposées au courant de l'eau.

Quand il est tout placé en ordre, ou autant que l'eau de votre étang en peut couvrir, mettez dessus des planches ou madriers en travers avec des pierres par dessus assez pesantes pour faire caler le chanvre et le tenir sous l'eau ; alors fermez bien close la porte de l'étang pour qu'il ne passe point d'eau. Dès que le chanvre est totalement submergé, empêchez, s'il est possible, qu'il n'entre point d'eau, en faisant une écluse au-dessus de la première, et au moyen d'un canal, donnez à l'eau un autre cours, parce que le moindre courant qui passerait à travers le chauvre, emporterait beaucoup de son écorce, ce que l'expérience ne prouverait que trop à celui qui n'aurait pas cette précaution nécessaire.

Après que votre chanvre (mis dans l'eau au commencement de septembre) y aura resté environ quatre jours, si le temps est chaud, il faut y veiller, le visiter tous les jours ; et lorsque vous vous apercevrez, en le cassant, que l'écorce se pèle aisément, il faut le tirer de l'eau immédiatement, et l'étendre, après en avoir fait sortir l'eau, quelque soit le temps, car en restant en bottes il serait bientôt endommagé, sinon entièrement gâté. Si le temps est nébuleux et humide, il faut le tourner, sans quoi le côté de dessous rouirait trop faute, d'air ; si le temps est beau six ou sept jours de chaque côté le sècheront assez. On peut alors le lier en bottes, et le mettre en grange pour le dresser.

La première culture que je me propose pour la saison prochaine sera celle du chanvre, car c'est mon principal objet ; la seconde, celle du blé-sarrazin, est la plus propre à préparer la terre pour tout autre végétal qu'aucune que je connaisse ; ce blé non seulement engraisse et améliore le sol, mais en même temps détruit toutes les mauvaises herbes, et produit abondamment. Un arpent de terre ensemencé de quatorze pintes de ce blé m'en

a produit trente-sept minots. C'est de tous les grains le plus propre à engraisser les bœufs, les moutons et les cochons, et le pays en négligeant cet article se prive d'une grande ressource. Je tâcherai aussi de cultiver des patates, du seigle d'été, des pois, une petite quantité d'orge. Il y a dans les Etats-Unis nos voisins, une espèce de blé-d'inde qui viendrait bien dans ce pays-ci, car il est bon à moudre en août ; je semerai de tous ces articles s'il est possible d'en avoir.

Je donnerai une attention très particulière à tout ce que j'entreprendrai de cultiver, de manière à pouvoir donner à la société un rapport exact de tous les articles qui pourront ou pourront ne pas réussir à mon gré. J'éprouverai volontiers suivant le meilleur de mon jugement la culture de tous les végétaux qu'elle jugera mériter un essai.

Lettre de WILLIAM FORTUNE, *écuyer, établi à Lancaster au-dessus de Montréal, relative à la culture et préparation du chauvre.*

Je vous aurais il y a longtemps envoyé le calcul ci-inclus des frais, etc., relatifs à la culture du chanvre, mais la maladie m'en a empêché.

Je crois avoir, d'une manière très exacte et très juste, calculé les frais résultant de la préparation d'un arpent de terre pour semer du chanvre, ainsi que de l'arracher, le rouir, etc., prêt à être broyé. Il est à propos d'observer que la méthode usitée par quelques-uns de rouir le chanvre dans l'eau qui n'a pas de court, est trop précaire. Il vous plaira d'observer que les frais derniers mentionnés marqués ☞, ne proviennent que de la brièveté et du froid de l'automne, de manière que dans ces saisons défavorables le chanvre n'a pas le temps d'être préparé pour le broyage ; de sorte que s'il était assez roui l'automne, on épargnerait les quinze shelins derniers mentionnés de dépense extraordinaire.

J'ai actuellement trois minots de graine de chanvre, que le Gouvernement a donné; je crois que cette quantité pourra ensemencer un arpent de terre. S'il vient bien, je pourrai, Monsieur, l'an prochain vous donner un récit exact de toutes les particularités relatives à la culture de cet article. J'espère que vous approuverez le compte ci-inclus; et s'il y a quelque chose qui ne paraisse pas claire, faites-moi le plaisir de m'écrire à ce sujet, afin que je tâche d'en faire l'explication.

Calcul des frais de culture d'un arpent de terre pour du chanvre, savoir :

	£	s.	d.
Labourage	0	5	0
Labourage en travers	0	2	6
Herser et arracher les racines	0	2	6
Semaille et hersage	0	3	0
Arracher et étendre le chanvre, 10 hommes à 2s. 8d. chacun (pension comprise)	1	6	8
Trois hommes pour relever le chanvre et le poser debout pour recevoir la rosée à 2s. 6d. chaque	0	7	6
☞ Si le chanvre n'est pas assez roui pour le broyer, il faut l'étendre sur la neige à une certaine profondeur, pour qu'il puisse rouir le printemps, au moyen de la chaleur du soleil, des pluies chaudes, etc.	0	7	6
☞ Pour l'ôter de dessus, l'étendre quand il est bon à broyer, et le mettre en grange	0	7	6
	£3	2	2

Je ne me rappelle pas exactement des frais du broyage, qui se doit faire avec trois broyes aux brisoirs de différentes grandeurs; attendu que cet

ouvrage se faisait dans ma plantation de la Caroline du Sud, lorsque les autres travaux en laissaient le loisir.

Si on fait rouir le chanvre dans un trou ou marc d'eau il donne plus de peine et de travail, et il est plus sujet à se salir de boue que dans l'autre méthode. D'ailleurs sa situation est alors si précaire que quelques heures de plus qu'un temps convenable lui enlèveront sa couleur verte et argentée, et feront pourrir son écorce, ce qui lui fera un tel dommage qu'à peine il sera vendable. Si au contraire il n'y reste pas assez longtemps, de quelques heures seulement, on ne pourra ni le broyer ni le nettoyer assez, de sorte qu'il sera d'une si mauvaise qualité qu'on aura peine à le vendre.

Le produit d'une pièce de terre ensemencée de chanvre dépend non seulement de la température de la saison, mais aussi de la bonté du sol. J'ose me flatter que celui que je destine à cette culture est de la meilleure qualité, et que par conséquent, si ma semence est bonne, je réussirai.

Culture du Chanvre.

Avis est donné par le présent qu'il sera nommé des agents par son Excellence Lord Dorchester, à Québec et à Montréal, pour acheter pour le compte du Gouvernement, tout le chanvre du crû de la Province, qui sera à vendre durant un certain nombre d'années, à des prix fixés, proportionnés à sa qualité, et suffisants pour encourager la culture de cet article; on publiera les particularités dans le cours du mois prochain.

Ceux qui voudront ensemencer le printemps prochain une partie de leurs terres avec du chanvre auront (par cette information que le Gouvernement donne de bonne heure de son intention d'en assurer la vente aux cultivateurs) assez de temps pour préparer le sol pour cette

semence, que l'on peut avoir en s'adressant aux Directeurs en cette ville et à Montréal.

HUGH GINLAY, Secrétaire
pour la Branche de Québec
de la Société d'agriculture.

Québec, 19 janvier 1790.

Extrait d'un rapport des Directeurs de la Société d'agriculture, à Son Excellence le LORD DORCHESTER.

" Nous sommes dans la ferme opinion, que si " l'on rend la culture du chanvre générale en cette " Province, en supposant que chaque cultivateur " qui a du terrain propre à cet effet, (ce qui est " très commun dans la majeure partie de ce pays) " n'assigne qu'une petite partie de la terre pour " la production de cet article, il en sera produit " une quantité très considérable dans l'étendue " de la Province; et que cet objet n'intéresserait " que peu les autres branches de l'agriculture, " attendu que la plus grande partie de ce travail " se ferait dans une saison où le cultivateur n'a " guère d'autres choses à faire. Que les ressources " du pays pour payer les manufactures Britan- " niques importées pourraient être augmentées " au double, et cela en fournissant un nouvel " objet d'une utilité très-essentielle à la marine " et au commerce de la Mère Contrée; nous " sommes d'opinion que si cet article reçoit de " l'encouragement, la culture en deviendra géné- " rale en cette Province avant la fin de sept an- " nées. "

Au Château Saint Louis, dans la Ville de Québec, le 2 mars 1790.

PRÉSENT: Son Excellence le Très-Honorable GUY LORD DORCHESTER, en Conseil.

L'encouragement de la culture du chanvre dans cette Province, étant avantageux, Son Excellence,

de l'avis du Conseil, ORDONNE ET DÉCLARE par ces présentes, que tout chanvre du produit de cette Province, qui sera offert pour être vendu dans l'une ou l'autre des Villes de Québec ou Montréal, sera acheté pour le compte du Gouvernement, suivant les prix ci-dessous, savoir,—chaque tonneau de la première qualité, semblable à celle distinguée sous la domination du *Chanvre nettoyé* de Russie, à trente-cinq livres; chaque tonneau de la seconde qualité, semblable à celle distinguée sous la domination de RUSSIA OUTSHOT à trente-trois livres; chaque tonneau de la troisième qualité, semblable à celle distinguée sous la domination du chanvre *demi nettoyé* à trente-une livres et dix shelins; et chaque tonneau de la quatrième qualité, semblable à celle distinguée sous la domination de CODILLE de Russie, à vingt-trois livres; le tout courant de cette Province.—Et il a plu en outre à Son Excellence d'ordonner, que ces mêmes prix seront continués à être payés par le Gouvernement pour tout chanvre ainsi produit et qui sera offert pour être vendu jusqu'au premier jour de juillet de l'an mil sept cent quatre-vingt dix-huit: et que dans chaque mois, le premier lundi, en commençant le premier lundi d'octobre prochain, à continuer pendant l'espace de temps ci-devant mentionné, est par ces présentes fixé pour l'inspection de tout et tel chanvre, par des personnes capables et prudentes, qui seront nommées à cet effet par le Gouverneur ou le commandant en chef d'alors, qui, sur preuve suffisante que le chanvre qui a été offert est du produit de quelque partie de cette Province, examineront et certifieront la qualité de ce chanvre conformément à certaines montres de chanvre de Russie des descriptions ci-devant mentionnées, qui seront importées d'Angleterre à cet effet et qui seront sous les yeux de toutes personnes intéressées.—Et il est en outre déclaré par ces présentes que les paiements qui seront faits pour tout et tel chanvre, conformément au tarif ci devant mentionné,

seront faits par le député Paie-Maître-Général des troupes de Sa Majesté à Québec ou à Montréal, ou par quiconque agissant dans cette capacité, sur des certificats convenables qui lui seront présentés du produit et de la qualité et quantité qui aura été livrée aux personnes nommées pour le recevoir. De quoi tous ceux qui y seront intéressés doivent prendre connaissance et agir en conséquence.

Par ordre de Son Excellence,

J. WILLIAMS, G. C.

(*Lettre-circulaire aux curés des campagnes.*)

Monsieur,

L'état de l'agriculture influant beaucoup sur le sort du peuple, et singulièrement des pauvres, c'est avec confiance que nous nous adressons à vous, pour vous prier de concourir avec la Société pour le bien général; une des voies les plus sûres de l'effectuer est d'éclairer les habitants par le moyen de leurs pasteurs: en conséquence, Monsieur, nous avons résolu de vous faire part de plusieurs expériences déjà faites en cette province d'après les instructions de la Société, surtout relativement aux préparations des grains; il en est quelques-unes dont l'efficacité a été reconnue et prouvée par des essais bien suivis, et qui ont eu beaucoup de succès.

En vous transmettant les divers procédés que nous avons déjà employés ou les découvertes ultérieures que nous pourrons faire, nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien instruire vos paroissiens de ces essais et de la façon de les bien exécuter, en vous donnant la peine de les leur expliquer de la manière que vous jugerez plus convenable pour les persuader. Nous avons à cet effet pris des mesures pour faire parvenir sans frais à ceux de vous, Messieurs, qui ne reçoivent pas la *Gazette* les diverses expériences d'une utilité constatée;

vous les aurez toutes successivement : nous commencerons à vous les adresser assez tôt avant les semailles prochaines.

Nous nous flattons aussi, Messieurs, que vous voudrez bien de votre côté nous faire part de vos lumières, de vos idées sur l'amélioration de notre culture, de vos expériences ou celles de vos paroissiens et autres dont vous pourriez avoir connaissance.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
Pour les Directeurs, HUGH FINLAY,
Secrétaire pour la Branche de Québec

Québec, janvier 1790.

Lettre de Monsieur de Gaspé, Seigneur de St-Jean au-dessous de la Pointe-Lévis, au Secrétaire.

" J'ai reçu l'honneur de la vôtre et y réponds suivant vos désirs, en vous communiquant les résultats des expériences que j'ai faites en préparant les blé avant de les semer.

" Après avoir pris trois minots de blé, dans lequel il y avait le quart de blé noir, je me suis servi de la manière usitée par les fermiers d'Angleterre. J'ai semé les trois minots préparés de cette sorte, qui ont produit deux cents gerbes, et qui ont rendu à quatre gerbes pour un minot, sans y trouver un seul grain de blé noir.

" Je pense qu'on ne saurait trop encourager les habitants canadiens à employer des moyens si simples et pourtant si utiles pour rendre la moisson plus fertile dans cette colonie. "

" Je suis Monsieur,

" Votre très humble serviteur,

" IG. AU. DE GASPÉ.

" St-Jean, le 24 décembre 1789.

" A Monsieur FINLAY, secrétaire de la
" Société pour encourager l'agriculture. "

Lettre sur les effets des trempements des grains avant de les semer.

La présente est pour répondre à l'honneur de la vôtre au sujet du résultat des différentes manières de préparer le blé de semence que vous m'aviez adressées de la part de messieurs les Directeurs de la Société d'agriculture, afin de prévenir la carie ou le blé-noir.

J'en ai préparé un demi minot suivant la première méthode indiquée, et la moitié d'un demi minot suivant la seconde, et qui ont été semés en deux différents temps. Il ne s'est point trouvé, ni dans l'un ni dans l'autre, de blé-noir.

Je me propose de faire les autres préparations le printemps prochain, quoique je pense que la première soit suffisante, si elle a aussi bien réussi dans les autres parties de la province : parce qu'elle est plus commode dans la pratique ; la chaux, qui entre dans toutes les autres, suffit dans celle-ci.

Je suis, etc.,

B. PANET, Ptre, curé de la Rivière-Ouelle.

RAPPORT DE M. SALABERRY AUX DIRECTEURS.

Sur ma motion du 15 février pour l'impression des essais de M. COUILLARD, ayant été chargé de lire la collection de ses écrits et d'en rédiger des extraits pour les présenter à l'assemblée, j'ai en conséquence fait les suivants de son mémoire sur les préparations des grains, où il disserte avec la capacité d'un homme très versé dans l'agriculture. En présentant les résultats de diverses expériences qu'il a faites avec exactitude il discute savamment et en connaisseur, les objets relativement aux meilleures méthodes de prévenir la carie ou blé charbonné. Il en résulte que quelques-unes des épreuves publiées par la société n'ont pas été sans succès chez M. Couillard ; mais ne l'ont pas eu aussi complet que quelques autres qu'il a exécutées avec beaucoup de travail ; entr'autres

voici la recette qu'il indique comme la plus avantageuse, la plus facile en même temps la moins dispendieuse :

Préparation indiquée par M. Couillard.

Pour lessiver 240 livres de blé, il faut vingt-cinq pintes d'eau, deux livres et demi de crottin de poule, autant de crottin de mouton, ou à la place, autant de celui de pigeon ; on laisse ce mélange infuser dans une cuve pendant douze ou quinze jours, ayant soin de le remuer de temps en temps avec un bâton ; au bout de ce temps on le tire à clair. On prend une partie de la liqueur, que l'on fait chauffer ; on y fait dissoudre trois livres de chaux éteinte ou une livre et demie de chaux vive. Si, lors de la dissolution, l'effervescence est trop forte, on y fait jeter un peu d'eau froide pour l'apaiser ; on mêle ensuite cette eau de chaux, avec le surplus de l'infusion de fumier ; et on fait alors tremper les 240 livres de blé (après l'avoir fait laver, écumer et sécher convenablement) dans cette lessive pendant dix minutes ou environ. On le fait étendre ensuite et remuer souvent, jusqu'au lendemain où on le sème.

M. Couillard s'est servi aussi avec succès pour pour cette espèce de préparation, de l'urine humaine et la suie de cheminée, en diminuant alors les autres doses. Il assure avoir itérativement éprouvé les recettes ci-dessus avec beaucoup de succès : que rien de meilleur contre le blé noir. Il dit que le produit est de quatre gerbes pour un minot et $\frac{1}{4}$ et environ 1/26, et de beau blé sans un grain de noir.

Orge et Avoine.

M. Couillard après des observations sur les maladies de l'orge et de l'avoine, indique comme préservatif, de faire subir à ces grains des préparations comme pour le blé. Il donne aussi à cet égard la préférence à sa méthode. On me

permettra donc de renvoyer pour cet objet à l'extrait que j'ai fait ci-desous, que je certifie véritable.

L. De Salaberry,

Beauport, 26 février, 1790.

Lettre de M. Cleghorn de Lanton sur la Rivière-du-Loup (au-dessus des Trois-Rivières), en date du 26 février 1790.

Le 5 de juin je reçus environ une pinte de blé des Etats-Unis d'Amérique par le Colonel Asa Porter—je le semai le lendemain sur de la terre fort maigre et qui n'était nullement propre pour le blé. La saison fut très-sèche, et je ne m'aperçus pas qu'il levât avant le 19.

Il était parfaitement épié le 2 d'août, tout-à-fait en fleurs le 11 et le 12, et on le coupa le 10 de septombre, 96 jours depuis qu'il avait été semé. Le produit n'était pas un grain aussi pesant et aussi plein que celui que j'avais semé auparavant, ce que j'attribue à ce que le terrain n'était pas assez gras pour le nourrir, car c'était la troisième fois qu'il avait été semé sans être fumé, ni pacagé. Je suis pleinement convaincu que si ce blé eut été semé en même temps que l'autre, et qu'il eut eu les mêmes avantages, le grain aurait été d'une meilleure qualité qu'aucun blé que j'aie encore vu dans cette Province; d'ailleurs il n'est point sujet à la rouille.

Extrait d'une lettre de Jacob Jordan, écuyer, résident à Terrebonne, près de Montréal.

Je puis maintenant vous apprendre le succès du blé de semence que je reçus de vous le 21 de mai.

J'en donnai une once au Capitaine Valliquet, qui le sema le même jour sur un terrain labouré le printemps. Ce blé se trouva mûr et fut coupé le même jour que celui qui avait été semé le 5 de mai; il en recueillit trois chopines.

J'en donnai au Curé Beaumont une demi once, qui fut semée le 21 mai (comme le précédent) et fut coupée le 21 d'août; le produit fut d'une chopine.

Le 20 de mai, j'en semai 20 grains dans un terrain maigre à jardin, à six pouces les uns des autres; les tiges furent renchaussées le 20 de juin.

1ère coupe le 20 août	½	produit total une chopine.
2me coupe le 25 do	¼	
3me coupe le 1 sept.	¼	

Ce blé est de l'espèce barbue, d'un beau grain rouge clair; la première et la seconde coupes produisirent du grain parfaitement plein; la troisième, ou ce que l'on appelle *revenu*, n'était pas si mûre.

Rapport de KENELM CHANDLER, écuyer, résident à Québec.

On a semé le 27 mai, à *Powell Place*, une livre et demie de blé d'été reçu de M. Finlay; le produit n'a été que de neuf livres, parce qu'il avait été abattu par un coup de vent, et que la paille se trouvait trop faible pour se relever, ce qui fut cause qu'il en pourrit une grande quantité sur la terre. On le coupa le 5 septembre parfaitement mûr.

On a semé une livre et neuf onces de ce même blé à Montmorency le 29 de mai, et on l'a récolté le 5 de septembre. Le produit de cette semence a été environ 36 livres, quoique les oiseaux en eussent mangé une partie.

Extrait d'une lettre de M. DONALD MCLEAN, de la Rivière-du-Loup, au-dessous de Québec.

Je reçus le 20 de mai votre lettre du 17, accompagnée d'une livre de blé d'été, que je semai le lendemain; je semai aussi en même temps du blé de ce pays-ci. Je mesurai l'un et l'autre, et je trouvai qu'ils pesaient également. Celui que vous m'avez envoyé fut mûr dix jours avant

l'autre, ce qui, suivant mon opinion, arrivera toujours dans cette partie de la Province, et doit être d'un grand avantage aux cultivateurs, car le temps de la moisson est extrêmement court. Le produit de cette livre de blé pesait 20 livres et 3 onces.

Extrait d'une lettre de FELIX O'HARA, écuyer, en date de Gaspé, le 12 octobre.

Le long passage que mon fils a eu en descendant de Québec ici a fait que je n'ai pu semer avant le 7 juin le blé d'été que vous m'avez envoyé. Je l'ai semé dans de petits trous, et lorsqu'il a eu poussé à la hauteur d'environ un pied, je l'ai renchaussé. On l'a coupé le 20 de septembre. Les bestiaux ayant entré dans le champ où je l'avais semé, en ont détruit, à ma meilleure estimation, environ la sixième partie. Malgré cela j'ai recueilli quatre gallons de blé net, outre ce qu'on appelle le glanage, dont j'ai eu un gallon et demi. Le blé net pèse 57 lbs. le minot de Winchester. Je suis dans la ferme opinion que cette espèce de blé sera très avantageuse en ce pays où l'été est si court. Vous observerez cependant que mon épreuve ne doit pas être regardée comme décisive, ayant été accompagnée de quelques désavantages accidentels, comme je viens de vous dire. J'en ferai une plus regulière l'an prochain, et je vous en ferai savoir le résultat.

Lu un écrit présenté à la Société par M. BERTHELOT, au nom du M. CURCHOD, conçu en ces termes :

L'exportation du blé étant une branche des plus lucratives de commerce en Canada, la culture du sarrasin pourrait y contribuer pour les raisons suivantes :

1o. Que ce grain ne demandant que les plus mauvaises terres, et qui n'en produisent aucun autre, un cultivateur éclairé pourrait par ce

moyen employer son domaine avantageusement, jusqu'aux landes et grèves.

2o. Que ce grain étant extrêmement nourrissant, tant en bouillies qu'en pain, il serait avantageux aux pauvres gens, et étant substitué autant que possible au blé, augmenterait l'export du dernier, au grand avantage de la Colonie.

3 Que ce grain croissant extrêmement vite, il ne demanderait des soins qu'après que les autres semailles seraient faites, la fin de mai étant le meilleur temps pour le semer.

4o. Que ce grain étant excellent, tant pour engraisser la volaille que les cochons, cela encouragerait les salaisons de lard, ce qui pourrait devenir une excellente branche de commerce, tant pour les îles que pour l'entretien des pêches.

5o. Que ce grain demandant plus de sécheresse que d'humidité, sa paille hachée ferait un excellent substitut au manque de fourrage, étant très-bonne pour les bêtes à cornes.

Enfin ce grain pourrait par la suite devenir aussi utile au Canada que la *patate*. Il est vrai que l'on pourrait se récrier sur son amertume, mais il est facile d'y remédier en le passant dans un four amorti pendant une heure avant que de le moudre, cela lui enlève entièrement ce défaut.

FIN.

geusement,

nt nourris-
serait avan-
abstitué au-
ait l'export
Colonie.
nement vite,
rès que les
fin de mai

ant pour en-
ela encoura-
urrait deve-
merce, tant
pêches.
le sécheresse
it un excel-
e, étant très-

uite devenir
. Il est vrai
amertume,
passant dans
avant que de
nt ce défaut.